



Château-d'Oex, le 19 avril 2012

Le 6A7 du jeudi 26 avril 2012

Ecouter, se parler et agir: trois mots pour résumer ce concept qui a pour objectif de réunir tous ceux que la vie et le devenir de ce coin de pays intéressent. Une heure d'exposés sur des sujets concrets et en prise avec l'actualité par des personnes à la pointe de leur domaine, suivis d'un débat ouvert et informel où chacun est invité à s'exprimer librement.

L'habitat dispersé

De quoi s'agit-il exactement ? La reconnaissance par la Confédération de territoires à habitat dit traditionnellement dispersé permet d'y renforcer l'habitat permanent. Elle autorise le changement d'affectation à des fins d'habitation sans rapport avec l'agriculture ainsi qu'à des activités de petit artisanat ou de commerce local. Le Pays-d'Enhaut se situe dans une zone dite à habitat dispersé et figure à ce titre dans la fiche C23 du plan directeur cantonal depuis 5 ans déjà. L'objectif de cette mesure consiste à favoriser l'évolution de la population dans ces zones ainsi que de soutenir la progression de l'emploi. Alors comment ça marche ? Quelles sont les premières expériences ? Quels effets cette démarche a-t-elle favorisé au Pays-d'Enhaut ?

Pour présenter ce sujet, nous aurons le plaisir d'accueillir Monsieur **Philippe Gmür**, chef du service du développement territorial à l'Etat de Vaud.

En préambule et comme il est de coutume, la conférence sera précédée par la présentation de l'entreprise **Julien Martin dépannage-mécanique** basée aux Moulins, dans une zone dite à habitat dispersé.

L'avenir du Pays-d'Enhaut vous intéresse ?

Venez débattre avec nous le

26 avril 2012 au Restaurant Richemont à Château-d'Oex.

Conférence et débat de 18h00 à 19h00, suivis d'une collation.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 026 924 72 80 ou par courriel à info@pays-denhaut.ch.

Eveline Charrière
Déléguée à la promotion économique

Tous les articles « La Région informe » publiés dans le Journal du Pays-d'Enhaut sont également disponibles en ligne sous www.pays-denhaut.ch, rubrique Communication, et nous vous invitons à y déposer vos commentaires.